

Une «solution progressiste» face à la pénalisation du mariage

VOTATIONS DU 8 MARS Le projet de loi sur l'imposition individuelle, accepté à une courte majorité au parlement, est combattu en référendum. Ses partisans ont présenté hier leurs arguments

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Le dossier de l'imposition individuelle des couples mariés a occupé les Chambres fédérales durant vingt-cinq ans. Le législatif a tenté à plusieurs reprises de corriger la pénalisation fiscale du mariage, sans succès jusqu'en juin dernier. A une courte majorité, le parlement s'est alors entendu sur un compromis. Cette loi, arrachée à une voix près au Conseil des Etats, est en fait la réponse à l'initiative populaire des femmes PLR sur une imposition individuelle indépendante de l'état civil. Le travail parlementaire a repris les grandes lignes du projet, tout en l'adoucissant un peu: les pertes fiscales sont moins importantes avec le compromis qu'avec l'initiative.

En juin dernier, de nombreuses politiciennes, tous bords politiques confondus, ont salué cette avancée après un long combat. Mais les milieux conservateurs et ceux qui défendent le modèle familial dit «classique» – une famille avec enfants et un seul revenu – ne s'avouent pas vaincus. Fait exceptionnel, Le Centre (rejoint par l'UDC, le PEV et l'UDF) lance un référendum contre cette loi et dépose plus de 65 000 signatures à la Chancellerie fédérale en octobre dernier. Dix cantons ont aussi dégainé cet outil démocratique contre la réforme fiscale qui concerne tous les échelons de l'Etat: Confédération, cantons et communes.

Conservateurs contre progressistes

Le 8 mars, c'est donc bien sur la loi acceptée par le parlement que les Suisses voteront, et pas sur l'initiative des femmes PLR. Cette dernière sera retirée, si la réforme fiscale acceptée au parlement passe la rampe dans les urnes.

Hier à Berne, le comité interpartis en faveur de l'imposition individuelle est venu en force pour présenter ses arguments. De la gauche à la droite, en passant par une municipale centriste et un représentant de l'économie, les neuf personnes présentes ont défendu le texte qui permet de supprimer la péna-



«86% des personnes seraient gagnantes ou ne seraient en tout cas pas perdantes [avec cette réforme]»

SAMUEL BENDAHAHAN, CONSEILLER NATIONAL (PS/VD)

lisation du mariage en rendant «le système fiscal plus simple, plus égalitaire et plus équitable».

Pour eux, le choix auquel est confronté le pays est assez simple: régler la pénalisation du mariage, déclarée inconstitutionnelle par le Tribunal fédéral en 1984, en adoptant un modèle progressiste ou un modèle conservateur. Ce dernier est défendu par Le Centre, qui a également lancé une initiative pour des impôts équitables, avec un calcul alternatif de l'impôt. Il maintient la déclaration commune comme base de l'imposition des couples mariés. Aux services des impôts d'effectuer chaque année deux calculs: l'un selon l'imposition commune et l'autre selon le barème pour les personnes non mariées. Seul le montant le plus bas des deux est alors facturé. Les débats parlementaires sur cet objet sont encore en cours et son avenir dépend également des résultats du scrutin le 8 mars prochain concernant le modèle fiscal progressiste.

Ce dernier propose d'introduire la déclaration d'impôt individuelle pour chaque contribuable, quel que soit son état civil. Pour les couples mariés, «cela signifie que le deuxième revenu – celui de la femme – est moins imposé», selon le comité qui défend l'imposition indi-

viduelle. Les couples mariés et les concubins seront ainsi traités à la même enseigne fiscale. Une évolution «logique» pour la conseillère nationale Karin Bertschy (PVL/BE): «Moins de 3% des ménages en Suisse sont des couples mariés avec un seul salaire.»

Cette égalité de traitement modifiera le système actuel. A la clé: des perdants et des gagnants. Les couples mariés avec deux revenus similaires connaîtraient une baisse d'impôts. A l'inverse, ceux qui n'ont qu'un seul salaire ou dont le deuxième revenu est faible paieraient davantage. Il en va de même des personnes avec enfants, seules ou en couple. Pour atténuer cet effet, la déduction pour enfants dans l'impôt fédéral direct «passerait de 6800 à 12000 francs», a relevé Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale chargée des Finances, mardi en conférence de presse. De son côté, le conseiller national Samuel Bendahan (PS/VD) a souligné que «86% des personnes seraient gagnantes ou ne seraient en tout cas pas perdantes», avec cette réforme.

Création de 44 000 postes de travail évoquée

Comme le deuxième revenu d'un couple marié, souvent plus faible et généralement celui de la femme, ne serait plus pénalisé, cela encouragerait l'activité lucrative. «Ce qui permet de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'avoir davantage recours aux forces de travail suisses et de faire baisser la pression en matière d'immigration», a détaillé Severin Moser, président de l'Union patronale suisse. La «réforme pourrait même créer 44 000 postes à plein temps», a encore insisté la conseillère nationale Simone de Montmollin (PLR/GE). Dans un premier temps, la mise en œuvre entraînera «un manque à gagner fiscal d'environ 600 millions de francs. Une perte supportable et qui sera compensée par l'augmentation de l'activité lucrative», a assuré la conseillère aux Etats Eva Herzog (PS/BS).

Enfin, le conseiller aux Etats Benjamin Mühlemann (PLR/GL) a martelé que «les craintes concernant la charge administrative supplémentaire due au nouveau système sont exagérées». Pour la municipale de la ville de Lucerne Franziska Bitzi (Le Centre), «il y aurait même plus d'effets positifs que négatifs pour les offices d'impôts». ■